



A Mamoudzou, le 3 avril 2019

DOSSIER DE PRESSE

Réunion de la commission des constructions scolaires du 03 avril 2019

Chaque année la programmation des constructions scolaires de Mayotte fait l'objet d'une concertation dans le cadre d'une commission des constructions scolaires.

Celle-ci s'est réunie ce mercredi 03 avril dans les locaux du lycée BAMANA à Mamoudzou, présidée par le préfet de Mayotte, délégué du gouvernement, en présence des représentants des services de l'État, du département, des communes, du Conseil Economique Social et Environnemental de Mayotte (CESEM) et de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM). Elle a été l'occasion de confirmer plusieurs mesures annoncées dans le plan pour l'avenir de Mayotte :

- mobilisation de 500 M€ sur 5 ans pour les constructions scolaires
- mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage diligentée par l'État
- l'augmentation de la Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire (PARS)

Concernant la mobilisation de **500M€ sur 5 ans en faveur des constructions scolaires** (construction et rénovation des salles de classe, de réfectoires et de cuisines centrales pour les premier et second degrés), cet engagement représente un investissement de 360M€ sur les 3 années à venir, soit **120M€/an mobilisés soit 50M€ supplémentaires par rapport aux années 2017 et 2018.**

Programmation dans le 1^{er} degré

Planning des programmations du 1 ^{er} degré			
	2014-2016	2017-2021	TOTAL
Salles neuves	117	386	503
Salles rénovées	388	562	950
Réfectoires	19	48	67

Planning des livraisons du 1 ^{er} degré				
	2014-2016	2017-2021	2022-2025	TOTAL
Salles neuves	34	240	229	503
Salles rénovées	180	668	102	950
Réfectoires	10	33	24	67



Projet d'école élémentaire à Combani

- Dans le 1^{er} degré, l'augmentation de plus de 50 % des financements mobilisés va permettre de diminuer les rotations de salles de classe, de renforcer la scolarisation dès l'âge de 3 ans, de poursuivre la mise aux normes des établissements existants et la création de réfectoires en faveur de la restauration scolaire.

Programmation dans le 2nd degré

Planning de la programmation pluriannuelle du 2 nd degré			
Année de livraison	Créations	Extensions / restructurations	Équipements annexes
2017	- Collège de Ouangani phase 1 - Lycée de Mamoudzou Nord		
2018	- Collège de Ouangani phase 2	- LPO de Kahani et - LPO de Petite-Terre et de Kahani Collèges de Bandré et de Labattoir	- Hôtel d'application du LP Kawéni - Vestiaires du LPO de Mamoudzou Nord
2019	- Collège de Bouéni	- Collège de Sada	
2020		- Collège de M'Tsangamouji	- Équipements sportifs de Mamoudzou Nord, et de Hamjago
2021	- Lycée de Longoni, - Internat de réussite éducative de Kawéni - Collège de Bouyouni	- Collège de Dzoumognié	- Cuisine centrale de Kawéni
2022	- Lycée de Mamoudzou Sud - Collège de Mamoudzou Sud	- Lycée de Chirongui - Collège de Tsimkoura	- Cuisines centrales de Longoni de Kwalé et de Chirongui
2023	- Collège de Petite Terre	- Collège de Doujani - Lycée de Sada - Collège de Kani-Kéli	- Cuisine centrale de Centre-Ouest
2024	- Collège de la côte Est - Collège de Koungou	- Collège de Chiconi - Lycée de la cité du Nord à Acoua - Collège de Kawéni 1	- Cuisine centrale de Petite Terre
2025	- Nouveau lycée du Nord - Nouveau lycée de Chirongui		



Futur collège de Bouéni

- Dans le 2nd degré, la mobilisation de moyens humains et financiers supplémentaires permettant d'accélérer le financement et la réalisation de la programmation (constructions d'établissements neufs, extensions et sécurisation d'établissements existants et création de cuisines centrales qui seront mutualisées avec les établissements du 1^{er} degré).

La mise en place d'une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** a été diligentée par l'État. Les résultats de cette mission permettront d'objectiver les besoins de constructions scolaires à 10 ans de proposer des modalités d'organisation optimisée entre les différents acteurs et financeurs des constructions scolaires ainsi qu'un projet de programmation affinée.

L'augmentation de la Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire (PARS) de 20 centimes par collation et repas, versée par la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) dans les établissements du 1^{er} degré (arrêté du 10 octobre 2018) améliorera la qualité nutritionnelle des collations et des repas servis aux élèves. La mobilisation exceptionnelle des reliquats de la PARS permet également d'accompagner les communes et le Vice-rectorat quant à l'aménagement et l'équipement de réfectoires.

Par cet effort supplémentaire et exceptionnel du plan pour l'avenir de Mayotte, **503 salles de classe neuves, 950 rénovations de salle et 67 réfectoires** auront été mis en chantier avant 2022 avec des livraisons attendues jusqu'en 2025 dans le 1^{er} degré et le financement de plus d'une **trentaine d'opérations structurantes dont la construction de 12 nouveaux établissements** (7 collèges et 5 lycées) de **6 cuisines centrales**, et l'extension et la sécurisation des établissements existants dans le 2nd degré.

Commission des constructions scolaires



500 Millions d'euros sur 5 ans programmés au plan pour l'avenir de Mayotte

Soit augmentation de l'enveloppe annuelle de **50M€** passant de 70 M€ à 120M€



Mission d'appui aux constructions scolaire diligentée par l'État



Caisse de
Sécurité Sociale
de Mayotte

Augmentation de la PARS de 20cts d'euros par repas

Sur 2017-2025

pour le 1^{er} degré : 386 salles neuves, 562 salles rénovées, 48 réfectoires construits

pour le 2nd degré : 7 collèges, 5 lycées, un internat et 6 cuisines centrales créés, 10 collèges, 6 lycées restructurés

**Moins de rotations dans le 1^{er} degré
Plus de confort pour les élèves et les enseignants
Une meilleure restauration scolaire**